

COMMUNE DE LA COTE D'AIME

PROCES VERBAL DE REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 23 AVRIL 20102010

Présents :	OUDARD Michel - BONNET-EYMARD Xavier - COLLOMB Joël - GIRARD Gilles - GIRARD Sylvie JOVET Joël - JULIE Sonia - NULLANS Marie Paule - REGNAULT Florence - SILVESTRE Philippe - VIBERT Christian - VILLIEN Gisèle
Excusés :	COLLOMB Thierry - DHERIN Adéline - DOBIAS Serge
Absent :	Néant
Secrétaire :	GIRARD Sylvie

I – AFFAIRES GENERALES

1. Transfert de compétences à la Communauté de Communes du Canton d'Aime

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 16 novembre 2009 qui approuvait l'initiative d'un SCOT. Il propose d'approuver le transfert de compétence à la Communauté de Communes du Canton d'Aime.

Le Conseil Municipal approuve le transfert à la Communauté de Communes du Canton d'Aime, de la compétence d'élaboration, d'approbation, de suivi et de révision du SCOT et de la modification statutaire correspondante.

- Entretien des cours d'eau

Le Conseil Municipal décide de reporter ce point par manque d'informations sur le dossier.

2. Demande de subvention sentier GR5

Le Conseil Municipal décide de déposer une demande de subvention auprès de la Région, dans le cadre du Plan Tourisme, pour le balisage et l'entretien du sentier GR5 depuis les Fours jusqu'au col du Bresson.

Le montant des travaux est estimé à 6 225 €, dont 80 % subventionnés.

II – URBANISME

3. Cession gratuite de terrain Martine VILLIEN-GROS

Le Conseil Municipal décide de prendre une cession gratuite de terrain sur la parcelle YD 504 appartenant à Madame Martine VILLIEN-GROS pour l'élargissement de la voirie.

4. Refuge de Presset

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Club Alpin Français, lequel sollicite de la part de la commune, une autorisation de création de 35 places au refuge au lieu de 30, dans le cadre de reconstruction du refuge.

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier la délibération du 20 juin 2008 qui fixait à 30, le nombre de places.

Une abstention : Christian VIBERT

III – TRAVAUX

5. Réfection du clocher – Eglise de Pierrolaz – Maîtrise d'œuvre

Le Conseil Municipal accepte de confier la maîtrise d'œuvre des travaux de réfection du clocher, au cabinet Fabrice BOCH. Le montant de la prestation s'élève à 15 009.80 € toutes taxes comprises.

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée.

La Côte d'Aime, le 26 avril 2010

Le Maire,
M. OUDARD